



Mon mari veut divorcer je suis enceinte

Par **Pauline3805**, le **22/12/2016** à **01:41**

Bonjour,

mon mari m'a quittée début décembre (il vit chez sa mère). Nous avons appris ma grossesse 3 jours après son départ (grossesse voulue à 2 à la base). Depuis, je n'ai quasi plus de contact, il est allé voir un avocat mais je n'ai pas reçu de courrier, vu les circonstances je pense interrompre ma grossesse même si moi je ne souhaite pas divorcer.

Ai-je un intérêt (mis à part financier) à accepter un divorce par consentement mutuel ? Ça fait 20 jours qu'il a quitté le domicile conjugal, est ce une faute ?

Le fait qu'il me quitte et me laisse me débrouiller avec ma grossesse, sans prendre de nouvelles, est une faute ? même si je garde pas l'enfant ?

Aujourd'hui je pense aller vivre chez mes parents par peur qu'il me demande une compensation financière pour occuper notre résidence principale.

Je sais par mon beau père qu'il "étouffe son dossier avec son avocat" pour ma part, je n'ai commencé aucune démarche...

Vos réponses seront un début.

Merci de vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **22/12/2016** à **08:24**

Bonjour, commencez par déposer plainte pour abandon du domicile conjugal. Un divorce a l'amiable est bien plus rapide, cela se compte en mois alors qu'un divorce pour faute peut prendre des années sans pour autant vous rapporter quelque chose de plus. Vous pouvez aussi refuser le divorce et le juge mettra en place des mesures provisoires comme l'attribution du domicile sans compensation financière. Ce type de séparation retardera le divorce de deux ans car après avec ou sans votre accord, le juge le prononcera. Personne, pas même un juge, n'obligera le père à s'occuper physiquement de l'enfant, certes vous aurez une pension alimentaire et le père aura un droit de visite qui est un droit et non une obligation, cordialement